

**Projet des Centres d'Innovations Vertes pour le Secteur Agroalimentaire (ProCIVA)
Référence PN : 14.0967.1-607.00**

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°001/2023/GIZ-ProCIVA RELATIF A LA CONSTITUTION
D'UNE LISTE RESTREINTE D'ENTREPRISES ET/OU GROUPEMENTS D'ENTREPRISES POUR
L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE « UNITE DE STOCKAGE ET DE
TRAITEMENT DU RIZ PADDY A DASSA ZOUME »**

**Avis à Manifestation d'Intérêt
N°001/2023/GIZ-ProCIVA du 03-08-2023
Financement : BMZ**

1. OBJECTIF DE L'AVIS

Le Projet des Centres d'Innovations Vertes pour le Secteur Agroalimentaire au Bénin (ProCIVA) est l'un des projets globaux de l'Initiative spéciale « Transformation des Systèmes Agro-Alimentaires » du Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ). Le projet vise à améliorer les revenus des petits exploitants agricoles, l'emploi et l'approvisionnement régional en produits alimentaires à travers la promotion des innovations dans l'agriculture et l'agroalimentaire dans 63 communes cibles pour trois filières que sont le riz, le soja et la volaille.

Pour atteindre ses objectifs, le projet met à disposition des bénéficiaires, des innovations technologiques susceptibles d'améliorer la productivité des spéculations cibles. Ainsi, dans le but de remédier à la faible capacité de traitement des semences végétales et de stockage des produits agricoles qu'éprouvent ses partenaires les Organisations professionnelles Centres d'Innovations Vertes (OP-CIV), le ProCIVA, sur leur demande, a jugé opportun de renforcer le dispositif de traitement des semences et de stockage des grains à travers l'acquisition et la mise en place d'une unité de traitement et de stockage du riz paddy en silos ; ceci au profit du Conseil de Concertation des Riziculteurs du Benin (CCR-B) afin de contribuer à l'amélioration de la productivité et de l'augmentation des revenus et la création des emplois au profit de ses cibles.

Dans le cadre de l'opérationnalisation de cette initiative, et en prélude à la mise en route et exploitation de l'unité, plusieurs activités relatives à la construction des infrastructures de bases, la mise en place et l'installation sont prévues. Ces activités permettront à terme de mettre en route avec succès les unités et d'assurer leurs utilisations efficaces.

Les présents Cahiers de charges décrivent et précisent les modalités de recrutement d'une entreprise de génie civil dans le cadre de la réalisation des travaux de construction des infrastructures relatifs à l'installation et mise en route de l'unité de traitement et de stockage du riz paddy.

Les travaux objet, de ce présent Avis à Manifestation d'Intérêt est en lot unique.

Calendrier provisoire des travaux :

Date probable du début des travaux :

- Octobre 2023
- Durée d'exécution prévisionnelle à compter de la date de remise de l'ordre de service de démarrage est de trois (03) mois.

2. PREREQUIS POUR CANDIDATER

Les candidats devront :

- Être une entreprise installée au Bénin ou un groupement d'entreprises dont le mandataire est installé au Bénin ;
- Ne pas être sous le coup d'interdiction et de suspension et être en règle vis-à-vis de l'administration de son pays d'établissement ou de base fixe ;

- Justifier des capacités administratives, techniques et financières requises pour la mission demandée et notamment :
 - Avoir une bonne expérience dans l'exécution des projets similaires dans le domaine des travaux de construction BTP et/ou la construction de hangar.

3. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier est composé des :

- **Annexe 1, 2, 3 et A12.**

Les entreprises intéressées peuvent obtenir gratuitement le jeu complet du dossier d'AMI en envoyant un mail à l'adresse suivante : BJ_Inquiry@giz.de Pour faciliter un traitement rapide de votre demande, veuillez absolument mettre en objet de votre courriel l'intitulé suivant : « **AMI-001/2023 CONSTRUCTION DE HANGAR** » et fournir les renseignements suivants sur votre structure : Nom, adresse, N° d'Identifiant Fiscal Unique et le numéro de téléphone.

4. AUTORISATION DE VERIFICATION DES DECLARATIONS

Une autorisation signée du responsable de l'entreprise ou du mandataire du groupement devra permettre, entre autres, au Maître d'Ouvrage (GIZ) de procéder à toutes les vérifications jugées nécessaires pour s'assurer de la conformité des informations relatives aux références présentées.

5. DEPÔT DES DOSSIERS

Les Manifestations d'Intérêt rédigées en langue française seront reçues uniquement par mail **au plus tard le Vendredi 18 Août 2023 à 17 H 00** à l'adresse BJ_Quotation@giz.de

Les offres reçues après la date limite ne seront pas considérées

Les offres envoyées à tout autre adresse mail ne seront pas considérées. Aucune offre physique ne sera recevable.

Les mails de soumission doivent obligatoirement avoir pour objet **AMI-001/2023 CONSTRUCTION DE HANGAR** »,

La taille maximale des courriels est limitée à **20 Mo**. Si les offres excèdent la taille maximale de fichier, les documents correspondants doivent être envoyés obligatoirement par [filetransfer](http://filetransfer.giz.de/) en utilisant le lien suivant : <http://filetransfer.giz.de/>

En ce qui concerne le transfert par filetransfer, veuillez considérer ce qui suit :

- Veuillez remplir les cases « **Noms** » et « **Prénoms** » **par le nom de votre structure.**
- Veuillez utiliser comme mot de passe : **Equipe-lac-2022**

6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les demandes de l'AMI et renseignements complémentaires concernant les procédures de cet avis à manifestation peuvent être obtenus en envoyant un mail à l'adresse suivante : BJ_Inquiry@giz.de Pour faciliter un traitement rapide de votre demande, veuillez absolument mettre en objet de votre courriel l'intitulé suivant : « **AMI-001/2023 CONSTRUCTION DE HANGAR** » et fournir les renseignements suivants sur votre structure : Nom, adresse, N° d'Identifiant Fiscal Unique et le numéro de téléphone.

Seuls les entreprises ou groupements d'entreprises sélectionnés seront contactés. La GIZ se réserve le droit, de ne donner suite à aucun dossier.

7. SHORTS-LISTES

La GIZ se permet de proposer les shorts-listes selon les capacités des soumissionnaires et le nombre de candidats. **Au maximum douze (12) candidats seront short-listés.**